

Règlement Particulier Du championnat Interclubs Loisirs du Département du Loiret

Validité : Saison 2023-2024
Mise à jour du 31/08/2023

Les modifications
Important

Organisé par la Commission Départementale des Interclubs (CDI) du Loiret

SOMMAIRE

1. Généralités
2. Promotion et relégation
3. Inscription / Forfait des équipes
4. Obligations des équipes
5. Composition des équipes
6. Hiérarchie des joueurs
7. Nombre de matchs par rencontre
8. Arbitrage - Juge-Arbitrage
9. Forfait sur un match
10. Barème des points par match
11. Barème des points par rencontre
12. Modalité de classement lors de la saison régulière
13. Disqualifications de joueurs et autres sanctions
14. Communication des résultats
15. Réserves et réclamations
16. COVID

Badminton-Loiret 2023–2024 - Règlement Interclubs Départemental

1. GENERALITES

1.1 Le règlement particulier du championnat interclubs loisir du département du Loiret précise les différences liées à ce championnat, par rapport au règlement du « Championnat interclubs du département du Loiret ».

1.2 Les rencontres du championnat interclubs loisir se déroulent en soirée avec une phase de poules en rencontres aller-retour dans chaque club. La saison se terminera par l'organisation d'une soirée conviviale organisée par un club volontaire, si possible dans une zone suffisamment centrale pour tous.

1.3 Dans la mesure du possible, les poules comprendront des clubs d'un seul bassin géographique (Gien, Montargis, Pithiviers, Orléans...) pour que les déplacements soient limités au maximum. Il ne sera pas organisé de rencontres si le nombre d'équipes dans un bassin est inférieur à 3.

1.4 Dans cet interclubs « loisirs », il est possible d'inscrire des équipes multi-clubs (c'est-à-dire des joueurs licenciés dans des clubs différents).

2. PROMOTION ET RELEGATION DES EQUIPES

2.1 Il n'est pas prévu de procédures de promotion et relégation des équipes du championnat interclubs loisir ; celui-ci étant indépendant du Championnat interclubs du département du Loiret .

2.2 A compter du 15 Septembre 2023, l'interclub Loisirs se fera sur le mode du Promobad, avec points promus dans POONA à l'issue des rencontres.

3. INSCRIPTION / FORFAIT DES EQUIPES

3.1 Les clubs doivent retourner le dossier d'inscription complet de leur(s) équipe(s) au responsable. Il doit être accompagné d'un virement représentant le montant des droits d'inscription. Vous trouverez le RIB en fichier joint du fichier d'inscription. SVP prière de mettre une copie écran du paiement. Pensez à noter sur le virement le nom de votre club, sigle, D Loisirs ainsi que le numéro de l'équipe si plusieurs dans la même division.

3.2 Dans l'hypothèse où une équipe dont l'inscription a été validée par la CDI déclare forfait avant le début du championnat :

3.2.1 Si la composition des poules du championnat n'est pas encore officialisée, son inscription sera retirée. Les droits d'engagement seront remboursés.

3.2.2 Si la composition des poules du championnat est officialisée et que le championnat n'a pas encore débuté l'équipe est mise hors championnat. Une sanction sportive pourra être prononcée contre le club. Les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

3.2.3 Si le championnat a débuté, l'équipe ne peut se désister. Une amende pour forfait général lui sera infligée. Une sanction sportive pourra être prononcée contre le club. Les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

4. OBLIGATIONS DES EQUIPES

4.1 Il n'est pas prévu d'obligation en matière d'arbitrage et juges-arbitrage pour le championnat interclubs loisir.

4.2 Le championnat interclubs loisir n'étant pas lié au championnat interclubs départemental, il n'y a pas de demande de respect de valeur hiérarchique de l'équipe par rapport aux autres équipes du club.

4.3 Le club qui reçoit doit mettre à disposition des joueurs des volants. Le volant officiel est un volant plastique type MAVIS 500. Les joueurs classés peuvent imposer de jouer en plumes, volants à leur charge.

5. COMPOSITION DES EQUIPES

5.1 Tout joueur participant doit être en règle, à savoir : avoir une licence validée dans Poona le jour de la rencontre.

5.2 Le classement maximal autorisé pour jouer est P10 avec 4 points maxi au CPPH dans la discipline concernée au 15 septembre 2023

5.3 Les équipes peuvent être composées de joueurs minimes, cadets, juniors, seniors ou vétérans.

5.4 Une équipe peut être une association de joueurs provenant de différents clubs, **sous l'égide d'un seul club.**

5.5 Un joueur ou joueuse ne peut jouer qu'avec une seule équipe de son club sur une même semaine.

6. HIERARCHIE DES JOUEURS

6.1 La hiérarchie des joueurs en simple est établie selon le classement fédéral (côte du CPPH) **au 1^{er} Septembre 2023.**

6.2 La hiérarchie des paires en double ou mixte est établie selon le classement fédéral (côte du CPPH) en additionnant les points de chaque joueur dans la discipline de la paire concernée.

6.3 Le classement fédéral ainsi que le statut de chaque joueur sont définis par la base classement qui est consultable sur le site internet de la fédération : poona.ffbad.org

6.4 A valeur égale, le capitaine a le choix, à chaque rencontre, de la hiérarchie de ses joueurs ou paires.

7. NOMBRE DE MATCHS PAR RENCONTRE

7.1 Chaque rencontre se joue en huit matchs ; 5 « obligatoires » et 3 « facultatifs » en fonction de l'effectif de l'équipe :

2 simples Hommes (1 obligatoire ; le 2^{ème} facultatif)

2 simples dames (1 obligatoire ; le 2^{ème} facultatif)

1 double Hommes

1 double Dames

2 doubles mixtes (1 obligatoire ; le 2^{ème} facultatif)

7.2 Par rencontre, 2 matchs maximum sont autorisés pour les hommes ; 3 matchs maximum sont autorisés pour les femmes.

7.3 Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre qu'un seul match dans la même discipline.

7.4 L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple et en mixte doit respecter la hiérarchie établie à l'article 6.

8. ARBITRAGE - JUGE-ARBITRAGE

8.1 Les rencontres du championnat interclubs loisir se déroulent en auto-arbitrage.

8.2 Les matchs doivent respecter les règles FFBad (2 sets gagnant de 21 points,...).

8.3 Les capitaines doivent veiller au bon déroulement de la rencontre : respect du présent règlement ; **en particulier la bonne composition des équipes et le contrôle des classements AVANT le début de la rencontre.**

9. FORFAIT SUR UN MATCH

9.1 Est considéré comme match perdu par forfait :

- Un match non joué
- Un match joué par un joueur non qualifié au regard des articles 5 et 7.

9.2 Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21-0 ; 21-0

9.3 Si un joueur abandonne le match (blessure...) le match est perdu.

10. BAREME DES POINTS PAR MATCH

Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matchs gagnés et perdus qui donnent lieu à l'attribution de points en application du barème suivant :

Match gagné : 3 point

Match perdu : 0 point

Match forfait : 1 point

11. BAREME DES POINTS PAR RENCONTRES

Seuls les 5 matchs obligatoires sont comptabilisés pour le calcul des résultats.

Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

- Victoire : + 3 points
- Défaite : + 1 point
- Forfait : 0 point

A cela s'ajoute :

- Bonus offensif : + 1 point au vainqueur si la rencontre est gagnée 5/0.
- Bonus défensif : + 1 point au perdant si la rencontre est perdue 2/3

12. MODALITE DE CLASSEMENT

Le classement est établi à titre informatif seulement.

12.1 Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

12.2 S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

12.3 Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

12.4 Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

12.5 Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des ou de la rencontre (s) les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.

12.6 En dernier recours, les équipes sont départagées par un tirage au sort.

Exemple :

Equipe A : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 60, matchs contre 20, différences + 40

Equipe B : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 58, matchs contre 22, différences + 36

Equipe C : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 58, matchs contre 22, différences + 36

Equipe D : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 56, matchs contre 24, différences + 32

13. DISQUALIFICATIONS DE JOUEURS ET AUTRES SANCTIONS

Tout joueur ne respectant pas ce présent règlement pourra être interdit de jouer dans ce championnat par la CDI.

14. COMMUNICATION DES RESULTATS

Lors de chaque rencontre, un des 2 capitaines doit envoyer par mail à l'organisateur la feuille de rencontre. MERCI de veiller à l'envoyer rapidement... et proprement !

Eviter les photos sur smartphone qui sont généralement mal cadrées et très gourmande d'encre à l'impression...

L'organisateur comptabilisera les résultats et les diffusera à chaque capitaine. Les résultats seront saisis sur [BADNET](#) pour le Loisirs et visible sur [ICBAD](#).

Les capitaines qui le souhaitent peuvent faire directement la saisie dans [BADNET](#) mais cela n'exclut pas l'envoi de la feuille de rencontre.

Une notice [Badnet](#) vous sera distribué en temps voulu avant le début des IC Loisirs.

15. RESERVES ET RECLAMATIONS

Les capitaines peuvent faire remonter toutes réclamations au responsable de ce championnat ou à la CDI.

16. COVID

Les rencontres peuvent être amenées à changer de date, il faudra faire acte de compréhension.